

Au tribunalat

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **30 (1892)**

Heft 49

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-193279>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Mais ce choix peut-il des Français
Changer l'inconstant caractère ?
J'ai vu les dieux que j'encensais
Tour à tour renversés à terre.
Si l'on m'invite à remplacer
Celui qui tient le rang suprême,
Ne sachant sur qui me fixer,
Je prétends me nommer moi-même.

Les oiseaux et le choléra.

Une circonstance bien singulière a marqué curieusement l'épidémie cholérique de Hambourg : Tout le monde a constaté que, huit ou dix jours avant l'apparition de l'épidémie, tous les oiseaux avaient déserté la ville. Ce n'est pas la première fois, du reste, qu'on a vu des multitudes d'oiseaux de toutes espèces s'enfuir à tire d'aile de régions que menaçait une épidémie. Cette disparition générale et soudaine peut affirmer, d'une façon certaine, le prochain envahissement du fléau.

C'est ainsi, rappelle le *Journal du Jardin d'acclimatation*, que, pendant l'été de 1884, quand le choléra faisait rage à Marseille et à Toulon, tous les oiseaux abandonnèrent ces deux villes pour se réfugier dans les îles d'Hyères, restées indemnes. De semblables migrations ont été observées dans différentes parties de l'Italie, de l'Autriche et de la Russie, avant l'arrivée du choléra. De même en Espagne, en Grèce, en Turquie

En 1872, le même fait se produit en Galicie, Tous les moineaux quittent subitement la ville Prezemysl, deux jours avant l'apparition du terrible fléau, pour n'y retourner qu'en novembre, alors que la meurtrière épidémie a complètement disparu. Vers 1840, une épouvantable maladie, la suette, éclate dans une partie du Périgord, terrifiant les habitants, décimant la population. Aussitôt, tous les oiseaux des bois et des champs disparaissent comme un seul volatile de la contrée en deuil; mais lorsque le fléau a enseveli sa dernière victime, on voit revenir de toutes parts les escadrons ailés des oiseaux qui semblent gazouiller dans les airs l'oraison funèbre de tant de morts.

Le récent abandon de Hambourg par tous les oiseaux de la ville ravagée par le choléra vient rappeler l'attention sur leur merveilleux instinct qui les incite à fuir les régions contaminées. Ce sauve-qui-peut est comme une alerte et un avertissement, un message de calamité et de deuil que l'oiseau porte sous son aile. Le fléau à la course vagabonde et capricieuse, changeante, imprévue, l'oiseau le pressent, le devine, le voit, l'annonce, prévient, se dérobe, s'envole, puis, après d'effroyables désastres, reparait, gage d'espérance et de sécurité, telle que la colombe biblique du déluge, avec un brin d'olivier.

(La France). FULBERT DUMONTEIL.

Lo razàrè et lo syndiquo.

On razàrè, qu'avà sa boutique dein la pe balla tserràire dè la vela iò restàvè, avà du débagadzi po cein que lo maîtrè de la maîson iò démaoràvè, que volliàvè fèrè dâi réparachons, lâi avà bailli son condzi; et l'avà du allâ sè teni dâo coté dè la fabrequa, iò l'avà trovâ à s'établi dein 'na cambuse qu'étâi à louâ.

On part dè teimps après, lo syndiquo,

quétai restâ sa pratiqua, lâi demandè, ein sè faseint razâ, se l'avâi atant dè mondo que dein sa vilhie boutequa.

Lo razàrè qu'étâi dza ein trein dè lâi eimbardouffâ la frimousse avouè lo savon, lâi repond : Vaidè-vo, monsu lo syndiquo, y'é onco prâo d'ovradro, mâ ne râzo perein què la crapula.

Lè petitès dettès.

On gaillâ que dévessâi decé, delé, reincontrè on ami que lâi fâ :

— Mâ, que diablo as-tou, t'as l'ai rudo capot ?

— Oh, repond l'autro, su eimbetà pé on moué dè dzeins à quoi dâivo et que mè menaçâ dè mè remettre ào protiu-reu se lè pâyô pas astou.

— Dâi-tou 'na grossa somma ?

— Na, mâ prâo dè petitès, et te sâ : lè petitès dettès, c'est coumeint lè petits z'infants, mé cein est petit, mé cein criè.

Au tribunal.

Vo sèdè que quand on dussè portâ sè tsaussès dévânt lo tribunal coumeint témœin, on vo fâ promettre dè derè la vretâ. Lè z'autro iadzo, faillâi prêtâ sermeint et djurâ. Faillâi levâ la man drâite, àovri lo letse-potse et lo grand dâi, et cliourè lè z'autro, et derè : Je le jure !

Ora, on ne fâ perein què promettre, que crayo.

L'autro dzo, que y'avâi onna comparruchon, lo président, dévânt d'interro-dzi on témœin, lâi fâ : Vous promettez de dire la vérité, et rien que la vérité ?

Et tandi que lo témœin repondâi, ion dâi z'avocats qu'étâi quie, s'approutsè dè son collègue qu'étâi achetâ sur lo mémo banc, et lâi fâ à l'orolhie : Dis-vâi! s'on no fasâi assein promettre, ne sariâ dâi galés lulus !

— Te pâo comptâ, repond l'autro !

Recettes.

Elixir pour la bouche. — Prenez 125 grammes eau-de-vie de Gayac, 6 gouttes d'essence de menthe, 15 grammes d'eau-de-vie camphrée. Mélangez le tout, et mettez 20 grammes dans l'eau avec laquelle vous vous rincez la bouche.

Œufs à la sultane. — Mettez dans une casserole un demi-litre de bouillon, un verre de vin blanc, deux tranches de citron sans peau, un clou de girofle, une demi-gousse d'ail, un quart de feuille de laurier, persil, ciboule, un oignon et une carotte coupée en tranches. Faites bouillir une heure et demie, à petit feu; passez la sauce au tamis, ajoutez-y un peu de beurre manié de farine; coupez dans cette sauce des œufs durs encore chauds.

Suintement des lampes à pétrole. — Rien n'est plus désagréable que ce suintement. Pour l'empêcher, mêlez à parties égales du

silicate de potasse (verre soluble) et de la glycérine, et après avoir bien rincé la lampe et essuyé le récipient à pétrole, versez le mélange indiqué que vous promenez tout autour de la surface intérieure en inclinant lentement le récipient en tous sens; vous reversez l'excès dans son flacon et vous laissez sécher l'enduit. Lorsqu'il est bien sec, il est imperméable à l'huile. La légère couche de silicate déposée sur les parois bouche hermétiquement les pores du récipient de la lampe.

Oreillers de plume. — Les hygiénistes s'accordent à reconnaître que les oreillers de plume sont très malsains pour tout le monde, mais surtout pour les enfants et les vieillards à cause de l'afflux de sang qu'ils entretiennent vers la tête. Beaucoup de méningites chez les enfants et d'apoplexies chez les personnes âgées, sont déterminées par ces oreillers. On devrait substituer à la plume soit de la balle d'avoine, soit du crin.

Une jolie coquille. — M. X... allait mettre au jour un ouvrage de sa composition. Cet ouvrage avait pour titre : *Du traitement des aliénés*, et se terminait par une assez longue citation du docteur Pinel. En lisant les épreuves, l'auteur, remarquant que la citation manquait de guillemets, écrivit au-dessous de celle-ci : *Il faudrait, je crois, guillemetter tous les alinéas.* Puis il renvoya les épreuves chez l'imprimeur, avec ordre de tirer. A quelque temps de là, M. X... parcourait son ouvrage, qui déjà avait été mis en vente, et il constatait avec plaisir que l'impression en avait été soignée. Tout à coup, ses yeux deviennent fixes, et s'ouvrent démesurément : « Quoi ! est-il possible !... Ne me trompé-je point ?... » Et il bondit, et il s'arrache les cheveux... A la fin de son ouvrage, entre deux filets, comme un *post-scriptum*, une coquille lui faisait dire : « Il faudrait, je crois, *guillemetter* tous les aliénés ! »

D'où vient l'habitude assez générale qu'on a de verser la première goutte d'une bouteille dans son propre verre, avant de verser aux personnes de la compagnie ? Nous croyons vous l'avoir déjà dit une fois... Sauf à nous répéter, en voici l'origine :

Les anciens, qui conservaient leurs vins dans des cruches ou urnes, ignoraient l'usage du bouchon, même pour les bouteilles de terre. Ils bouchaient avec de l'huile, et aujourd'hui encore, dans certains pays méridionaux, en Italie, par exemple, où le vin est conservé dans une espèce de bouteille à large panse et garnie de jonc ou d'osier, connue sous le nom de *fiasco*, que l'on tient debout sur des rayons, le bouchage consiste en une petite épaisseur d'huile, qu'on aspire avec un tube spécial avant de verser le vin.

C'est donc pour convaincre la personne à qui l'on offre du vin qu'elle